

Conseil municipal du 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 30 octobre 2018 les membres composant le conseil municipal de Nicorps se sont réunis en mairie le 05 novembre 2018 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain Guézou, Pascal Haize, Michel Guillon, Didier Bernardin, Françoise Voisin, Yves Lemouton, Marie-Laure Martin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : Emmanuel Fonteney a donné procuration à Michel Guillon

Absent excusé :

Absents : Martine Vernier, Jean-Philippe Henrard, Didier Ledoux

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Didier Bernardin est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- *Approbation et signature du compte rendu*
- *Désignation d'un secrétaire de séance*
- *Délibération concernant le projet de rénovation des lampadaires – Estimations du SDEM*
- *Délibération concernant la rénovation de la station d'épuration – Maîtrise d'oeuvre*
- *Délibération pour maîtrise oeuvre travaux trottoirs*
- *Information Petit Nicorpais*
- *Point supplémentaire si besoin*
- *Questions diverses*

Compte rendu de la réunion du mois de novembre :

M Guillon fait remarquer qu'il y a lieu de modifier le paragraphe concernant les travaux du portail de l'église avant approbation et signature.

Rénovation des lampadaires

Dans le cadre du projet pluri-annuel de rénovation de l'éclairage public, le conseil a pris connaissance de l'étude du SDEM et de l'estimation du coût global entre l'existant et la proposition comportant les lampes à led. Le conseil souhaite plus de précisions sur cette étude avant de prendre sa décision. L'objectif est de réaliser des économies sur la consommation d'électricité et de remettre en état un parc de luminaires dont certains sont en mauvais état. Deux modèles de lampes à led sont présentés au conseil municipal.

Rénovation de la station d'épuration

Suite à la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des bassins de la première station d'épuration, une seule offre a été reçue. Compte tenu des critères d'éligibilité de l'agence de l'eau, le remplacement des bâches des bassins serait considéré comme de l'entretien et non subventionnable, la prise en charge de la totalité du coût des travaux par le budget assainissement aurait pour conséquence une hausse importante du prix de l'assainissement du mètre cube d'eau. Le problème de la qualité de l'eau est évoqué ainsi qu'un possible report des travaux dans l'attente des financements possibles.

Travaux de revêtement des trottoirs

Compte tenu des premières estimations de ces travaux, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera sollicitée auprès des services de l'Agence Technique Départementale pour leur réalisation en 2019.

Restauration du portail de l'église

L'entreprise Lair d'Ouille est retenue pour la restauration des deux vantaux du portail de l'église, le montant des travaux s'élève à 2200.00€ ht y compris le décapage des peintures. La proposition modifiée de l'entreprise Leroux s'élève à 2377.40€ ht non compris le décapage des peintures.

Préparation du Petit Nicorpais

Plusieurs associations ont transmis leurs textes et photos, l'imprimerie Pagnon sera contactée pour la réalisation de l'impression, les sponsors seront sollicités. Mme Martin décide de s'occuper de la mise en place des articles.

Toiture du restaurant

Le conseil donne son accord à la réalisation des travaux nécessaires pour la suppression des infiltrations d'eau dans la toiture du restaurant et accepte le devis de l'entreprise Dupard d'un montant de 2260.00€ ht.

Divers

Il est demandé que les exploitants du restaurant soient sollicités pour fournir les petits fours des prochaines manifestations communales avec une exigence de qualité des produits.

Mme Martin informe le conseil qu'elle a réalisé une décoration destinée à signaler la boîte à lire, et demande que son installation soit effectuée par l'employé communal.

Le remplacement de l'adjoint technique chargé de l'entretien de la commune, momentanément indisponible, sera prévu.

GUEZOU Alain

HAIZE Pascal

Conseil municipal du 10 décembre 2018

GUILLON Michel
Mandataire de Emmanuel Fonteney

BERNARDIN Didier

MARTIN Marie-Laure

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine
Absente excusée

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe

FONTENEY Emmanuel
*Absent excusé a donné procuration à Michel
Guillon*

LEDOUX Didier
Absent excusé